



Fin de cdd dans l'éducation nationale

Par **moufmouf23**, le **22/08/2009** à **12:55**

Bonjour, je suis assistante d'éducation dans l'éducation nationale depuis septembre 2003. Mon premier contrat de travail était un contrat de 3 ans renouvelable une seule fois au maximum 6 ans. Donc: 2 contrats de 3 ans chacun. Or, l'éducation nationale m'a rédigé un premier de 3 ans et 3 contrat d'un an. Puis-je attaquer l'éducation nationale pour rupture abusive de contrat et non respect de la loi. On nous dit que nous n'avons pas droit à la prime de précarité alors que nous avons plusieurs cdd sommes bien en situation précarité. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Cornil**, le **22/08/2009** à **17:24**

Bonsoir "moufmouf13"
Exceptionnellement je réponds sur ce message car mes interventions sur le même sujet m'ont valu les insultes de "sedlex" suite à mes contestations de sa position, et cela m'a amené à ne plus répondre normalement sur ce forum.
Ma position a été confirmée par plusieurs internautes ensuite.
Depuis "sedlex" ne répond plus, il est peut-être en vacances...
Malheureusement elle ne t'est pas favorable.
Bon courage et bonne chance.
Voir: http://www.legavox.fr/forum/contrat%20de%20travail/travail/salarie/6ans-education-nationale_9968_1.htm

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)